



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 17 mars 2025 à 19h00 /
2025eko martxoaren 17ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
11 mars 2025 / 205eko martxoaren 11a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Frédéric CARRICABURU, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Xalbat GARAT (ek) à Anita LACARRA (i)
 Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-11 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 / Ontasun eroste eta saltzeen 2024ko bilana
 Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Pour l'exercice 2024, il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du bilan suivant :

Cessions immobilières 2024 :

Vente d'une parcelle de terrain communal d'une surface de 230 m², surlargeur de la voie communale dite Chemin d'Herasoa, Monsieur et Madame CHOHOBIGARAT au prix de 9 900 €, les frais d'actes et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Acquisitions immobilières 2024 :

Acquisition gratuite par la commune d'une parcelle de terrain de 233 m², rue Etezaharreta, cadastrée section AO n°477 appartenant à la société SNC ASCAIN BOURG SUD BDX, les frais de rédaction de l'acte à la charge de la SNC ASCAIN BOURG SUD BDX.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir débattu,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2024.

Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
 Jean Louis FOURNIER